



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B.3.1 et B.3.10**

**Numéro de la demande :** 2015-0894  
**Demande :** Catégorie B  
**Produit :** Agent antimoisissure Supatimber H.E.14  
**Numéro d'homologation :** 25389  
**Matières actives (m.a.) :** 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (ISL), 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (IST)  
**Numéro de document de l'ARLA : 2573159**

### **Contexte**

En raison de la manière dont on travaille le bois sous pression, à savoir par empilage du bois en paquets serrés emballés de plastique, le bois fraîchement traité peut rester humide pendant de longues périodes. Ces conditions sont idéales pour la croissance des moisissures à la surface du bois, ce qui ne le fait pas pourrir, mais peut réduire sa valeur sur le marché ou le rendre invendable. L'ajout d'agents antimoisissures au produit industriel de préservation du bois durant le traitement sous pression représente la solution habituelle à ce problème.

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à ajouter un nouveau mélange en cuve contenant des produits de préservation du bois à base de cuivre ammoniacal quaternaire (CAQ) (à raison de 5,0 à 30 ppm de matière active) et à rectifier les doses de mélange en cuve pour les produits de préservation du bois à base d'arséniate de cuivre chromaté (ACC) qui figurent sur l'étiquette actuelle.

### **Évaluation de la valeur**

Des essais en laboratoire et en champ ont été présentés pour montrer la capacité du produit Supatimber H.E.14 à protéger le bois fraîchement traité au moyen de produits de préservation du bois de type CAQ contre la croissance des moisissures lorsqu'il est encore humide. Les doses sur le bois fraîchement traité par des produits de préservation du bois de type ACC ont été rectifiées en modifiant les données précédemment fournies. Ces données montrent que le produit Supatimber H.E.14 est un agent antimoisissure efficace sur le bois fraîchement traité par des produits de préservation du bois de type CAQ et ACC.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les juge suffisants pour appuyer la modification de la préparation commerciale, l'agent antimoisissure Supatimber H.E.14.

## Références

PMRA#	Description
2561108	2015, A Data Compilation Demonstrating The Efficacy of Supatimber HE14 Wood Mildewcide (Reg. No. 25389) in ACQ Pressure Treated Wood, DACO: 10.2.3.1, 10.2.3.2, 10.2.3.3, CBI

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.